Coronavirus

réunion téléphonique du 21/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 21 avril 2020

Chiffres de la DI

- 186 agents sont présents sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 571 agents AG/CO et 323 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.) ;
- 36 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 21 agents sont en **quatorzaine**.

La DI Ile de France devient l'interrégion la **plus touchée** par l'épidémie.
Le DI continue donc à limiter au maximum le travail en présentiel, tout en maintenant les missions prioritaires.

Vie des services

Service de la Garantie

Suite au nombre croissant des demandes de marquage par les opérateurs, il est envisagé, pour le bureau de la garantie, une ouverture au public, pour la réception des ouvrages, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. L'amplitude horaire passerait donc de 5 à 6 heures afin de mieux répartir les arrivées des usagers dans le temps. Il n'y aura pas de changement d'horaire de travail pour les agents du bureau donc il ne sera pas nécessaire de passer par le Comité Technique.
Ce changement d'amplitude horaire serait effectif à partir du 11 mai 2020 si le déconfinement est confirmé.

Il est envisagé que le dépôt d'ouvrage se fasse uniquement sur rendez-vous : les objets d'occasion seraient déposés le matin, les objets neufs l'après-midi.
Afin de déterminer le temps utile à la réception et à la désinfection de chaque apport, le nombre d'objets livrés sera demandé en amont.

Sachant que le virus survit environ douze heures au contact des surfaces métalliques, un point reste à faire sur les mesures sanitaires à prendre du fait des nombreuses manipulations effectuées sur les ouvrages destinés au marquage

Autres services

- ➔ Pas de retard constaté dans l'activité des bureaux de la DI. Seuls les Pôles de Gestion des Procédures (PGP) vont avoir un surcroît d'activité.
- ➔ Les activités liées au dédouanement des masques continuent mais dans des proportions moindres que dans les semaines passées. En effet, cette activité se généralise sur le tout le territoire.
- ➔ Les prestations de ménage ont été renforcées et un suivi a été mis en place pour les consommables d'entretien. Des visières en plexiglas ont été commandés.
- ➔ Une réflexion est en cours sur le nombre de masques de protection qui vont être nécessaires en rythme de croisière lorsque la reprise sera effective.
- ➔ Les deux agents qui étaient en souffrance psychologique du fait du confinement se rétablissent et pourront reprendre le travail prochainement chacun à son rythme.
- ➔ Pour la SURV, priorité est donnée sur les contrôles du fret express et des véhicules légers. La BSM, le CODT et la BSITM maintiennent leur activité.
- ➔ Coté mutation, les entretiens téléphoniques pour les postes à profil des agents de catégorie A qui postulent pour des postes SURV et pour des postes de rédacteurs pour la Direction de Paris se sont déroulé ce matin. Hier, ce sont ceux de la Direction de Paris Est qui ont eu lieu.

Actualités sociales

Instances sociales

Pour le DI, pas d'urgence particulière à tenir un CHSCT spécial avant la date du 11 mai 2020.

Réduction des congés/prime

Le DI a bien identifié la nécessité de produire une notification individuelle pour le retrait des congés. Bien qu'il ne soit pas maître des décisions et des choix de la « haute administration », ces sujets ont donné lieu à une longue discussion.

SOLIDAIRES Douanes a fait part de son opposition à ces mesures, le danger étant la dislocation des collectifs de travail et les relations inter-services et hiérarchiques, du fait des discriminations qui devront être employées pour leur application. De plus, à la mise en place du confinement, l'organisation a été différente d'un service à l'autre.

Point déconfinement partiel

Le DI précise que le Plan de Reprise National (PRA) n'est pas encore fixé à ce stade.
La DI IDF étant une direction atypique, il sans doute falloir étendre les possibilités de télétravail pour les agents, et leur permettre (avec souplesse) d'alterner entre télétravail et présentiel. Pour mettre en place le PRA, il faudra :

- du matériel tel que des ordinateurs portables et des connexions sécurisées à RAPIDO ;
- tenir compte des agents encore indisponibles pour garde d'enfants, fragilités...
- prendre en compte et limiter au maximum les risques de désocialisation ;
- prévoir l'impact de ce changement de fonctionnement sur l'organisation du travail ;
- tenir compte qu'à la trésorerie générale des Douanes (TGD), à l'agence comptable centralisée Masse, au service national des réglementations particulières (SNRP) et au service facturier (SFACT), les procédures particulières sont plus difficiles à opérer en télétravail ;
- pour les services SURV :
  - ✔ la reprise des activités contraintes (sûreté, PPF) ;
  - ✔ des EPI en nombre suffisants ;
  - ✔ une disponibilité relative des services judiciaires ;
  - ✔ un ménage/désinfection des locaux adaptés ;
  - ✔ prévoir des formations prioritaires (Tir/TPCI) ;
  - ✔ un système restauration collective ;
  - ✔ un respect total de la distanciation entre agents (qui se heurte aux problèmes de mètre carré dans les locaux de certains services) etc.

Sur le volume d'effectifs possible au 11 mai 2020, le DI précise que sur la totalité des agents de la DI, il faut prévoir les agents qui ne sont pas malades, qui ne sont pas en quatorzaine et qui ne présentent pas de fragilité particulière en matière de santé.
Le gouvernement voudrait passer d'un demi-million de passagers présents dans les transports en commun en Ile de France actuellement à un million d'usagers par jour.
Habituellement (hors crise sanitaire), cinq millions de passagers par jour empruntent les transports en commun en Ile de France. Une étude par service sera nécessaire.

Pour conclure :

SOLIDAIRES Douanes alerte sur le côté explosif des choix qui seront faits et subis par les agents, à l'aune des retenues à venir sur les congés/ARTT. SOLIDAIRES Fonction Publique œuvre d'ailleurs actuellement à une action en référé contre l'ordonnance sur les congés imposés. Et comme il s'agit d'une mesure individualisée, il faudra possiblement envisager des recours individuels...

SOLIDAIRES Douane fait également remarquer que durant toute la crise, les agents des Douanes ont été exemplaire en termes de service rendu. Le DI a reçu d'ailleurs le satisfecit du préfet à ce sujet.

La question de la reprise d'activité ne serait-elle pas plutôt liée à la capacité de reprise de la région l'Île de France hors douane (organisation des transports, reprise de activité des entreprises...) ?

Le DI en prend acte de ces remarques, et précise qu'il n'y a aucune certitude à ce stade.

La prochaine audioconférence de la DI se déroulera le jeudi **23 avril** 2020.

Paris, le 21 avril 2020